

# : : : : synthèses : : : :

14/01/2014 - E-cabinet

## Le prix du cloud pour les clients du cabinet

**Plus cher qu'une solution in situ le cloud ? Pas si sûr. Le cloud n'étant qu'un nouveau mode de consommation des logiciels, les coûts diffèrent selon la nature des solutions. Avec d'un côté les coûts supportés par l'entreprise cliente et de l'autre ceux supportés par les cabinets d'expertise comptable. Voici le quatrième volet (\*) de notre enquête sur le cloud computing.**



Avec le cloud, le modèle économique des solutions logicielles et de l'hébergement des données est simplifié. Les centres de coûts (achat de licence, achat du serveur, coût du financement, amortissement, maintenance, mise à jour) se transforment en loyers mensuels, tout compris. Exit les coûts cachés et les mauvaises surprises.

Mais la question du prix soulève des interrogations car la facturation d'un service cloud comprend à la fois l'accès au service et l'utilisation d'une solution. En outre, l'innovation se paie. "Les éditeurs investissent lourdement dans le Cloud. C'est notre cas. Cela change notre business model", explique Bertrand Gall, directeur marketing profession comptable et TPE de Cegid. D'où une répercussion sur les prix.

### L'expert-comptable, force de conseil

"Nous utilisons le cloud dans le cadre de la production de la comptabilité, de la paye et d'informations financières pour nos clients. Nous sommes donc intermédiaires et force de recommandation dans le choix des solutions, explique Christophe de Brebisson, directeur du développement, associé du cabinet DBA (effectif 150) à Paris. Il est clair que la formule de l'abonnement est plus lisible pour nos clients, car auparavant ils devaient payer un coût de licence significatif lors de l'acquisition du produit puis des principales montées de version et supporter le coût de la maintenance. Bref on estime que le coût d'achat et de maintenance d'un logiciel en mode licence représente 16 % de son coût total alors qu'en mode Saas le loyer représente 68 % du coût total, le reste étant lié aux coûts d'implémentation et de formation au moment de la mise en place du service", ajoute l'expert.

### Hébergement gratuit pour faibles volumes

Pour les entreprises clientes, le cloud serait donc moins cher que l'utilisation des logiciels en mode licence. Difficile à vérifier. Pour l'hébergement, peut-être, car il existe des solutions gratuites sur le marché. "Lorsque nos clients n'ont que des petits volumes à faire héberger, je les invite à ouvrir un compte auprès des prestataires qui proposent des espaces gratuits (sur Google Drive, Dropbox, OVH, etc.) et je les accompagne dans la façon d'ordonner les données (TVA, facture)", témoigne Caroline Soubils, expert-comptable au sein du cabinet Expert Innov. Pour le reste, les avis sont partagés. Tout dépend de la situation initiale et du niveau d'équipement de la clientèle. Ainsi, déclare Virginie Sagnol, référent EBP chez Anabases, cabinet d'expertise comptable lyonnais qui emploie 30 collaborateurs, "mes clients estiment que la solution cloud sera au final plus onéreuse que l'achat du logiciel, car beaucoup de TPE achètent leurs solutions en grande surface et n'effectuent pas les mises à jour. Or avec le Cloud ils accèdent à une prestation complète et plus qualitative".

En effet, EBP facture, par exemple, l'utilisation en mode Saas de son logiciel

### A lire également

#### Le prix du cloud pour le cabinet

**"Les écritures doivent être numérotées chronologiquement de manière croissante"**

**Le cloud computing rend les cabinets comptables plus agiles**

**Contrôle fiscal des comptabilités informatisées : ce qui change en 2014**

Comptabilité 220 " HT par an. La licence pour la même solution est vendue 149 " HT, les mises à jour et l'assistance téléphonique, 253 " HT par an. On le voit, en mode licence, l'entreprise paiera 149 " + 253 " , soit 402 " la première année . pour peu qu'elle s'abonne aux mises à jour . au lieu de 220 " pour bénéficier d'un service équivalent. Et la deuxième année elle paiera plus cher l'abonnement aux mises à jour qu'au Saas. Cegid commercialise une solution comptabilité de base (saisie standard, édition des journaux, balances) à partir de 150 " HT en mode licence, avec un contrat d'assistance (mises à jour et assistance) à 120 " HT par an, soit 270 " HT la première année. Le mode Saas est commercialisé par l'intermédiaire du cabinet d'expertise comptable (120 " HT par an par entreprise cliente pour un poste), mais dans ce cas c'est l'expert-comptable qui s'abonne et qui est facturé par Cegid. Libre à lui de proposer et de facturer l'utilisation du logiciel à son client

(\*) Lire aussi ***Les experts-comptables ont-ils la tête dans les nuages (informatiques) ?***

Lire aussi ***Le cloud computing rend les cabinets plus agiles***

Lire aussi ***Le cloud computing face aux questions de sécurisation des données***

Par ***Véronique Méot***